

## CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 29 MARS 2010

**Présents** : M. le Maire, M. Jean-Claude CROZE, Mme Catherine CHOUVET, M. Jean Michel FLAN, M. Michel BERNARDINI, M. BORNAND, M. Alexis BOLLARD, M. Philippe VARON, Mme Claudine GILQUIN, Mme Florence DUNOYER, Mme Evelyne SIMON, M. Stéphane TRONCY, Mme Agnès GOUTTE.

**Excusés** : Pouvoir de M. Emmanuel BAYET à Mme Agnès GOUTTE, M. Yves MASSARD COMBE à M. Stéphane TRONCY, Mme Marthe MASSONNAT à Catherine CHOUVET, Mme Christiane ANASTASI CLERC à Florence DUNOYER, M. David ROULAND à M. Jean Claude CROZE, M. Jean Pierre ROSIQUE à M. Jean Michel FLAN.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 15 en nommant 2 secrétaires de séance : M. Jean Michel FLAN et Mme Claudine GILQUIN puis il donne la parole à M. Jean Claude CROZE, Adjoint aux finances, pour la présentation du compte administratif, du compte de gestion et du budget pour le Budget Principal et les 2 budgets annexes : Eau et Base de Loisirs. Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire précise en préambule qu'il y a eu une assemblée plénière présentant le compte administratif et le budget communal dernièrement.

### **1. Compte Administratif 2009 :**

#### **A. Budget Général :**

M. Jean Claude CROZE présente le Compte Administratif du Budget principal de la commune qui s'est établi à 1 119 921.27 € en dépenses de fonctionnement et 1 367 212.18 € en recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont été de 256 732.59 € et les recettes ont été de 440 413.00 €.

#### **B. Budget Eau :**

M. Jean Claude CROZE présente le Compte Administratif du Budget Annexe de l'eau qui s'est établi à 31 724.74 € en dépenses de fonctionnement et 56 741.80 € en recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont été de 69 235.09 € et les recettes ont été de 41 615.02 €.

M. BORNAND et de M. FLAN posent des questions sur la mécanique des reports d'excédent et d'affectation de résultat. M. Jean-Claude CROZE leur rappelle qu'un report ne fait pas l'objet d'une écriture comptable.

#### **C. Budget Base loisirs :**

En préalable Jean Claude CROZE rappelle que le BP 2009 avait été bâti sur une hypothèse de reprise du service en régie.

Il présente le Compte Administratif du Budget Annexe Base de Loisirs qui s'est établi à 6038.31 € en dépenses de fonctionnement et 41 579.73 € en recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont été de 20 867.51 € et les recettes ont été de 15 585.20 €.

Il rappelle qu'il faut se concentrer uniquement sur les mandats et titres émis en 2009.

Il met l'accent sur le fait que la commune est dans une situation en trompe l'œil... Sur les 2 exercices écoulés le délégataire nous doit + de 38 000 €.

Il insiste pour dire qu'il s'agit d'une réalité comptable uniquement.

M. le Maire fait procéder au vote d'un président de séance : M. Jean Claude CROZE est élu, et M. le Maire quitte la salle pendant le vote du Compte administratif, conformément au Code des Collectivités Territoriales :

Pour le budget principal : approbation à l'unanimité du compte administratif.

Pour le Budget Eau : approbation à l'unanimité du compte administratif

Pour le budget Base de Loisirs : approbation à l'unanimité du compte administratif.

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

## **2. Compte de gestion 2009**

Il est procédé à la présentation des comptes de gestion de la Trésorerie d'Aix les Bains qui sont concordant avec les résultats précédemment détaillés pour les Comptes administratifs.

M. Jean-Claude CROZE précise que l'objectif de l'équipe est de rétablir la situation du budget annexe base de loisirs. Le Compte de gestion pour le Budget Général est excédentaire de 430 971.32 € pour l'exercice 2009 et excédentaire en cumulé pour le résultat de clôture 2009 à hauteur de 263 398.25 €. Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal. Le Compte de gestion pour le Budget eau est déficitaire de 2 603.01 € pour l'exercice 2009 mais excédentaire à hauteur de 92 125.96 € en résultat de clôture 2009. Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal. Le Compte de gestion pour le Budget base de loisirs est excédentaire de 30 745.68 € pour l'exercice 2009 mais déficitaire en résultat de clôture pour 153 034.73 €. Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **3. Budget Primitif Principal 2010**

Présentation du Budget général 2010 par Jean-Claude CROZE qui détaille les différents chapitres budgétaires (le vote ayant lieu par chapitre). Le chapitre 11 est crédité de 259 802 € en diminution par rapport à 2009. Le 1<sup>er</sup> Adjoint met en avant, notamment, une baisse de 3,22 % sur le chapitre 12 : 515 000 € contre 532 815.51 € en 2009. La compensation de la commune à la CALB est en diminution également du fait des nouveaux transferts de compétence pris par la CALB et passe de 103 141 € à 97 000 €. Le chapitre 65 s'établit à 130 995 €. Le chapitre 66 : charges financières est de 90 300 €. Il est proposé l'inscription d'une subvention d'équilibre au budget annexe base de loisirs de 50 000 €. Le montant total pour l'exercice est de 1 238 934.25 €, affectation des résultats comprise.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 472 093.25 € ce qui permet un virement à la section d'investissement de 233 159 €. Les produits des services sont en augmentation de 5.5 % : 134 581 €. La fiscalité reste constante : il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition pour la part communale en 2010. L'effet des bases permet d'augmenter l'imposition sans avoir à augmenter les taux. Le chapitre 13 (impôts et taxes) est de 835 361 €. Le chapitre 74 (dotations et participations) : 353 814 € et les autres produits de gestion courante s'élèvent à 44 000 €. On arrive à dégager 37 000 € d'excédent sans l'inscription de la subvention d'équilibre au budget annexe et hors affectation de résultat. M. le Maire précise que le fait de ne pas augmenter les impôts prend en compte la situation de crise du pays. M. Jean Marc BORNAND précise que la dépense inscrite pour subventionner le Budget Base de Loisirs, ce n'est qu'un transfert. M. Jean Claude CROZE indique que si le versement est réalisé il y aura autant en investissement en moins au Budget Général. On réduit ainsi notre marge de manœuvre. M. Jean Claude CROZE insiste sur le fait que les marges de manœuvres sont faibles. M. Jean Marc BORNAND ne souhaite pas que l'inscription budgétaire de cette subvention exceptionnelle au budget base de loisirs puisse justifier une hausse des taux d'imposition. M. Jean Claude CROZE précise que la question se pose et se posera plus précisément à la vue de la réalisation de ce budget 2010. L'objectif reste de faire des économies en fonctionnement.

Il est proposé de passer à la partie investissement qui s'établit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>BP 2010</b>
Ch 16	Emprunt - Remboursement du capital	110 000.00
Ch 20	Etudes	5 000.00
Ch 21	Acquisitions	66 000.00
Ch 23	travaux	420 720.00
Ch 042	Travaux en régie	10 000.00
Deficit reporté		33 893.13
	<b>TOTAL</b>	<b>645 613.13</b>
<b>RECETTES</b>		<b>BP 2010</b>
FCTVA		26 000.00
TLE		32 000.00
affectation de résultat		208 954.13
Subventions du Conseil Général, de la CALB et de la Région		45 500.00
Virement de la section de fonctionnement		233 159.00
Emprunt		<b>100 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>645 613.13</b>

M. Jean Claude CROZE présente les différents chapitres en investissement en dépenses et en recettes qui s'équilibrent pour 645 613.13 €. Il détaille les principales dépenses prévues sur ce budget en investissement : travaux d'eau pluviale chemin de Pompierre, achat d'un véhicule pour les services techniques, les travaux de la salle du 1<sup>er</sup> étage de la salle polyvalente, la rénovation du parquet de la salle polyvalente, des achats divers de matériels informatiques et autres...

M. le Maire met au vote le budget 2010 : approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **4. Budget EAU 2010**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 119 229,03 € et en investissement à hauteur de 148 249,94 €. M. Jean Claude CROZE précise que ce budget va permettre essentiellement d'investir en matière de défense incendie avec l'aide attendue de l'Etat via la Dotation Globale d'Equipement. M. Stéphane TRONCY, Adjoint aux travaux, précise que l'essentiel des travaux est constitué par l'amélioration de la défense incendie sur Brison et sur le chef lieu... M. Jean Marc BORNAND demande si la question posée par un Saintinois dernièrement au précédent Conseil Municipal a été étudiée. M. Jean Claude CROZE explique qu'il serait bon de faire un inventaire des cuves avec l'aide d'un ancien du village. Cependant M. Stéphane TRONCY précise qu'il faut que les citernes soient accessibles très facilement pour présenter un intérêt pour les pompiers en cas d'incendie.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **5. Budget Base de Loisirs 2010**

M. Jean Claude CROZE présente le budget annexe base de loisirs pour 2010 en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un budget prévisionnel réalisé avec les dernières informations du jour et donc susceptible de faire l'objet de modification dans le courant de l'année. Ce Budget s'équilibre en fonctionnement pour 80 000 € grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 50 000 € qui permet un virement à la section d'investissement de 15 171 € et par la même un équilibre de la section d'investissement à hauteur de 219 298.33 € pour prendre en compte le déficit d'investissement reporté en 2009 de 184 872.98 €. M. le 1<sup>er</sup> Adjoint réitère le souhait de la municipalité de remettre à flot ce budget rapidement.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **6. Affectation des résultats 2010**

M. Jean Claude CROZE précise l'affectation des résultats de clôture 2009 sur les budgets 2010 :

- Budget principal : le déficit d'investissement est reporté au compte 001 en dépense d'investissement pour 33 893.13 € et l'excédent de fonctionnement de 297 291.38 est affecté au compte 1068 en dépense d'investissement pour 208 954.13 € et reporté en recette de fonctionnement au 002 pour le restant 88 337.25 €.
- Budget eau : l'excédent d'investissement de 2 914.91 € est reporté en recette d'investissement au compte 002 tandis que l'excédent de fonctionnement de 89 211.05 € est affecté au compte 1068 en recette d'investissement pour 32 206 € et reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 57 005.05 €.
- Budget base de loisirs : il convient de reporter le déficit d'investissement au compte 001. en dépense d'investissement et d'affecter l'excédent de fonctionnement de 31 838.25 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour réaliser cette affectation de résultat.

#### **7. Vote des taux d'imposition 2010**

Vote des taux d'imposition : Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour maintenir les Taux 2008 sans augmentation :

- Taxe d'habitation : 9.52 % ;
- Taxe sur le Foncier Bâti : 19.60 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 71.44 %.

## **8. Création de poste saisonniers parking base de loisirs :**

M. le Maire présente le projet de création de 4 postes saisonniers pour le parking de la base de loisirs : 4 personnes pour assurer les Week End de mai et juin puis 4 postes à nouveau pour les mois de juillet et août 2010. M. Philippe VARON demande comment se fait le recrutement. M. Jean Claude CROZE précise qu'il y a une publicité par affichage communal et que les jeunes doivent avoir 18 ans révolus impérativement. Les agents sont chargés d'encaisser le paiement du stationnement auprès des usagers du parking de la base de loisirs, mais également d'assurer la propreté et de veiller au bon remplissage du parking. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la création de ces postes.

## **Information : Stagiaire Mairie :**

M. le Maire fait l'information aux Conseillers Municipaux de la signature d'une convention avec l'université de Savoie concernant le stage de M. Julien RIONDY, étudiant en Master de droit, qui sera en Mairie du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin : 3 mois. Ce stage sera indemnisé selon le montant précisé à la convention.

## **9. Adhésion CAUE**

M. le Maire propose d'adhérer au CAUE pour l'année 2010. M. Jean Claude CROZE rappelle qu'une rencontre a eu lieu en fin d'année 2009 avec le Président du CAUE, M. Bruno LUGAND concernant le devenir du presbytère et la création d'une maison médicale sur la commune. La cotisation annuelle est de 217.90 €. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour renouveler l'adhésion de la commune auprès du CAUE.

## **10. Gestion de la Base de Loisirs 2010**

M. Jean Claude CROZE présente le dossier faisant un court compte rendu de la réunion de ce jour en fin d'après midi avec l'ASADAC à titre de conseil sur les modalités de gestion compte tenu des impératifs de la commune. La solution de la régie n'est pas chose aisée puisqu'elle nécessite notamment la présence d'un élu sur l'espace en permanence et un surcroît de travail pour les services administratifs. La convention d'occupation du domaine public n'est pas compatible avec une récupération de la TVA engagée sur les travaux de rénovation du bâtiment. En conséquence la meilleure solution qui se présente à la collectivité est la convention d'affermage en procédure simplifiée du 1<sup>er</sup> mai au 30 décembre. Il est proposé de constituer une publicité pour une Délégation de Service Public sur un délai raccourci de 15 jours. Une caution sera exigée au dépôt de la candidature et un acompte devra être versé dès la remise des clés. Le dossier de candidature devra compter plusieurs éléments... pour garantir la commune.

M. Jean Michel FLAN précise que le montant de la redevance ne doit pas être trop élevé.

M. Jean Michel BERNARDINI précise que le montant évoqué n'est pas choquant.

M. Jean Marc BORNAND évoque le souci d'avoir l'adhésion des saintinois. Il y a à traiter une urgence avec une contrainte qu'est l'investissement de la cuisine. M. Jean Claude CROZE précise que le cahier des charges sera élaboré et qu'une analyse stricte des propositions sera faite.

L'acte 1 réside en la délibération de reprise du site en Délégation de Service Public avec procédure simplifiée et ensuite la publication d'une publicité adéquate. La commission ad hoc pour la gestion du restaurant devra se réunir rapidement.

Les élus volontaires pour composer cette commission sont : Mme Evelyne SIMON, M. Jean Marc BORNAND, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Michel FLAN, Mme Catherine CHOUVET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à mener à bien une proposition de rachat de mobilier et notamment de la cuisine.
- de mener à bien la procédure de Délégation de Service Public simplifiée et autoriser M. le Maire à signer les actes qui en découlent.

## **11. Régie de recettes pour le Petit Saintinois**

M. Jean Claude CROZE, rappelle aux Conseillers Municipaux la création de l'accès à la publicité pour le Petit Saintinois, lettre d'information de la commune publié 4 fois par an. Une erreur s'étant glissée dans la précédente délibération il convient de délibérer à nouveau pour créer une régie de recette correspondante. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour étendre la régie de recette aux recettes publicitaires liées au Petit Saintinois.

M. le Maire clos la séance du Conseil Municipal à 22 h 30.